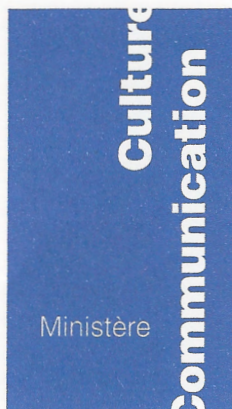


PRÉFECTURE DE LA REGION ALSACE



Service régional de l'archéologie

Aff. suivie par :
☎ 03.88.15.56.89
Réf. : SRA/2007/56
GT/DB

Strasbourg, le - 8 JAN. 2007

Direction régionale
des affaires culturelles
Alsace


ATTESTATION

2, place de la République
67082 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 15 57 00
Fax : 03 88 75 60 95
www.culture.gouv.fr/alsace

Je soussigné Olivier KAYSER, Conservateur régional de l'archéologie d'Alsace (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace) atteste que l'association "Alsace Prospection" oeuvrant dans le domaine de la prospection au détecteur à métaux, collabore avec mon service depuis 3 ans.

Durant ces années, "Alsace Prospection" a reçu de nombreuses autorisations de prospections sur tout le territoire de la région Alsace et a fait preuve de très bonnes qualités relationnelles, qu'elle a pu démontrer à l'occasion des ses nombreux contacts avec les professionnels et les bénévoles. C'est donc une association qui reçoit régulièrement notre soutien et qui a toute notre confiance.

Olivier KAYSER
Conservateur de l'archéologie



PRÉFECTURE DE LA REGION ALSACE

Arrêté préfectoral SRA N° 2007/257 en date du **15 NOV. 2007**
portant autorisation de prospection avec détecteurs de métaux



Direction régionale
des affaires culturelles
Alsace

2, place de la République
67082 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 15 57 00
Fax : 03 88 75 60 95
www.culture.gouv.fr/alsace

LE PRÉFET DE RÉGION

VU l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004 relative à la partie législative du code du patrimoine et notamment les titres II et IV du Livre V ;

VU le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 modifié pris pour l'exécution du livre II du Code du travail (hygiène et sécurité sur les chantiers de travaux) ;

VU le décret n° 94-423 du 27 mai 1994 portant création des organismes consultatifs en matière d'archéologie nationale ;

VU la loi n° 89-900 du 18 décembre 1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux et son décret d'application n° 91-787 du 19 août 1991 ;

VU l'arrêté préfectoral N° 2007/192 portant délégation de signature au Directeur Régional des Affaires culturelles en date du 23 juillet 2007 ;

Sur proposition du Conservateur régional de l'archéologie.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Monsieur Gérard STEYER est autorisé à procéder, en qualité de responsable scientifique, à une opération de prospection avec matériel spécialisé à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2007

région : **Alsace**

département : **68**

communes : **KOETZINGUE**

intitulé de l'opération : **Forêt communale**

N° de l'opération : 4921

Organisme de rattachement : **bénévole**

Article 2 : prescriptions générales.

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent, qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

A la fin de l'opération, le responsable scientifique de l'opération adressera au conservateur régional de l'archéologie, en double exemplaire, un rapport accompagné de cartes et de photographies, ainsi que des fiches détaillées établies

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE

BORDEREAU D'ENVOI

**DIRECTION RÉGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES**
Service régional de l'archéologie
Palais du Rhin
2, place de la République
67082 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03.88.15.57.00.
Fax : 03.88.75.60.95.

**Le directeur régional
des affaires culturelles d'Alsace**

à

Monsieur Gérard STEYER
Association Alsace Prospection
26 rue Brigade du Languedoc

Aff **MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**
PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE

BORDEREAU D'ENVOI

**DIRECTION RÉGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES**
Service régional de l'archéologie
Palais du Rhin
2, place de la République
67082 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03.88.15.57.00.
Fax : 03.88.75.60.95.

Le directeur régional des affaires culturelles d'Alsace

à

Monsieur Gérard STEYER
Association Alsace Prospection
26 rue Brigade du Languedoc

68128 VILLAGE-NEUF

Affaire suivie par :

☎ :
Réf. : SRA/2004/227
GM/DB

STRASBOURG, le 16 Fév. 2004

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p>Veillez trouver ci-joint l'arrêté N° 2004/39 portant autorisation de prospection aux détecteurs de métaux concernant les communes du Haut-Rhin :</p> <ul style="list-style-type: none">- ALTENACH- BALLERSDORF- BISEL- CARSPACH- CHAVANNES-SUR-L'ETANT- FELDBACH- GOMMERSDORF	1	<i>Pour attribution.</i>

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE

BORDEREAU D'ENVOI

DIRECTION RÉGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES
Service régional de l'archéologie
Palais du Rhin
2, place de la République
67082 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03.88.15.57.00.
Fax : 03.88.75.60.95.

Le directeur régional des affaires culturelles d'Alsace

à

Monsieur Gérard STEYER
Association Alsace Prospection
26 rue Brigade du Languedoc

68128 VILLAGE-NEUF

Affaire suivie par : C.

1

Réf. : SRA/2004/440

GM/DB

STRASBOURG, le 23 Mars 2004

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p>Veillez trouver ci-joint l'arrêté N° 2004/76 portant autorisation de prospection aux détecteurs de métaux concernant les communes du Haut-Rhin :</p> <ul style="list-style-type: none">- MASEVAUX- MORTZWILLER- NIEDERBRUCK- RIMBACH-PRES-MASEVAUX- SICKERT- SOPPE-LE-HAUT- SOPPE-LE-BAS	1	<p><i>Pour attribution.</i></p> <p><i>Jm</i></p>